

Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région
d'Ile-de-France, le : **13 FEV. 2014**

Transmise au contrôle
de légalité, le : **13 FEV. 2014**

Pour le Président du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts
et par délégation

Christian DUBREUIL



DÉLIBÉRATION

N° 14-003 du 11 février 2014

Relative au Programme Général d'Action et aux orientations budgétaires 2014.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 4413-10 ;

VU le rapport présenté par le Monsieur Olivier THOMAS, Président du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France.

DELIBERE

Article 1^{er} : Prend acte du Programme Général d'Action et des orientations budgétaires pour 2014 de l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France, annexés à la présente délibération.

Article 2 : Le montant des contributions demandées au Conseil Régional d'Ile-de-France sont les suivants :

- **Investissement** :

Autorisation de programme :	21,550 M€
Autorisation de programme pour opérations financées spécifiquement :	<u>1,733 M€</u>
	23,283 M€

Crédits de paiement :	22,415 M€
-----------------------	-----------

- **Fonctionnement** :

Crédits de paiement :	10,600 M€
-----------------------	-----------

Nombre de votants	16 + 1
Votes POUR.....	17
Votes CONTRE.....	0
Abstentions.....	0
Ne prend pas part au vote.....	0

PROGRAMME GENERAL D'ACTION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2014

- INTRODUCTION -

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat doit être organisé au sein du Conseil d'administration. Il s'agit d'une discussion autour des orientations à venir de la structure budgétaire de l'Agence des espaces verts.

Ce débat a un caractère consultatif et ne fait pas l'objet d'un vote.

Le programme général d'action établi chaque année par l'AEV est prévu par la loi dans l'article L 4413-1 du code général des collectivités territoriales.

Ce document présente les éléments permettant de fixer les choix et les priorités pour les années à venir tant en terme de fonctionnement que d'investissement.

En section d'investissement, l'Agence décline les objectifs de la Région 2014 selon 3 axes prioritaires réaffirmés lors de la préparation de la convention AEV-Région 2014-2018 :

- 1- Participer à la construction d'une métropole agréable à vivre en développant les espaces naturels en zone dense et en zone de densification.
- 2- Contribuer au maintien des fronts urbains en limite d'agglomération en préservant l'agriculture péri-urbaine et en développant l'agriculture biologique.
- 3- Restaurer les continuités écologiques et préserver la biodiversité sur l'ensemble du territoire régional.

- PROPOSITIONS POUR 2014 –

I - INVESTISSEMENT 2014:

Les principaux projets d'investissement 2014 sont les suivants :

1 - Acquisition d'espaces verts régionaux (programme 12)

1.A - Autorisation de programme

Proposition totale :	7,700 M€
Pour mémoire, AP initiale 2013 :	9,000 M€

Les acquisitions envisagées à l'amiable, par voie de préemption ou par expropriation, s'exercent au sein de périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), créés par le Conseil régional, après délibérations des communes et du CA de l'AEV. L'élaboration de ces PRIF (sur des zones naturelles et agricoles des documents d'urbanisme) fait l'objet d'études préalables et d'une fiche-navette UAD-AEV, assurant la compatibilité de l'opération avec les autres projets d'aménagement du territoire.

2014 est une année de transition durant laquelle sera validée la convention AEV-Région 2014-2018 et défini le PPIE associé. Aucun projet de création / extension de PRIF ne sera donc présenté cette année.

Les projets d'acquisition en DUP ou à l'amiable connus à ce jour permettent de savoir que la totalité d'AP 2014 sera engagée.

1.B - Crédits de paiement

Les crédits de paiement 2014 dédiés au programme des acquisitions foncières s'élèvent à 8,115 M €.

Ils seront principalement affectés à hauteur de 6,480 M€ environ aux acquisitions, et aux honoraires correspondants engagées sur des autorisations de programme des années antérieures dont l'acquisition:

- de la forêt d'Ecouen (95) (81 ha),
- de la propriété de la fondation Chabrant Thibault au sein du PRIF des Buttes du Parisis,
- d'une propriété bâtie composée de terres agricoles, d'un parc et de bois (18 ha) à Taverny (95), permettant d'achever la maîtrise foncière du PRIF de Boissy,
- du bois dit de l'Hôpital (70 ha) dans le PRIF de Verneuil

et le paiement des indemnités d'expropriation concernant une propriété de 44 ha au sein du PRIF de Marcoussis (91). Des crédits porteront également sur les opérations liées à la DUP de la Butte Pinson ainsi qu'à celle de Verneuil.

Concernant les opérations nouvelles, des crédits de paiements à hauteur de 1,635 M€ seront consacrés aux opérations suivantes :

- le PRIF du Moulin des Marais où une campagne de prospection est engagée afin de finaliser la maîtrise foncière de cet espace boisé,
- le PRIF du Mont Guichet où une campagne de prospection est également engagée afin de finaliser la maîtrise foncière de ce site,
- l'acquisition d'une partie du Bois Saint-Martin à l'amiable,
- les opérations de déclaration d'utilité publique engagées sur le PRIF de Vernouillet et la réalisation de la Tégéval.

L'Agence poursuivra également ses interventions, en partenariat avec la SAFER, de veille foncière sur les espaces agricoles

2- Aménagement d'espaces verts régionaux et coulées vertes (programmes 13 et 14)

2.A- Autorisation de programme

Proposition totale :	10,850 M€ (hors subventions spécifiques)
Proposition totale :	13,133 M€ (avec subventions spécifiques)
Pour mémoire, AP initiale 2012 :	9,000 M€ (hors subventions spécifiques)

Les projets envisagés en 2014 sont présentés ici selon les axes prioritaires de la convention AEV/Région 2014-2018, certains financés partiellement ou en totalité par des crédits spécifiques sous réserve du vote en assemblée régionale.

Axe prioritaire 1 : « Participer à la construction d'une métropole agréable à vivre en développant les espaces naturels en zone dense et en zone de densification. »

- Mobiliers d'accueil du public - Ferrières (77)
 - o Un concours a été lancé afin de définir les mobiliers d'accueil à l'entrée des sites. Deux mobiliers d'accueil sont définis pour les entrées principales et les entrées secondaires. Ce mobilier se décline également sur la signalétique stationnelle et directionnelle. Après la mise au point des prototypes, la production en série de ce mobilier démarrera en 2014. En complément des autorisations de programme obtenues en 2013, une autorisation de programme pour implanter le mobilier d'accueil à Ferrières sera nécessaire.
80 000 €
- Forêt régionale de Ferrières – Abords du village de Ferrières (dép 77)
 - o A la suite des travaux d'une première tranche du chemin reliant l'Allée des séquoias au vallon de la Brosse, une seconde tranche sera réalisée.
120 000 €
- Forêt régionale de Ferrières – Fermeture de places de dépôts (dép 77)
 - o Les déchets sauvages laissés sur les places de dépôt en bord de route en forêt de Ferrières ont un impact significatif sur les frais d'entretien de la forêt. Il est proposé d'implanter des dispositifs anti-intrusion sur plusieurs de ces places.
100 000 €
- Ile de Vaires – Percée de Noisiel (dép 77)
 - o La Communauté d'agglomération du Val Maubué a réalisé dans le parc de Noisiel des éclaircies permettant de dégager une perspective sur le plan d'eau de la BPAL de l'Ile-de-Vaires. Il est prévu d'aménager la continuité de cette perspective dans l'Ile de Vaires .
90 000 €
- Moulin des Marais – Projet d'aménagement du site 1^{re} tranche
 - o Un projet global d'aménagement est en cours d'étude entre la commune de Mitry-Mory et le canal de l'Ourcq. Les objectifs sont de mettre en valeur les milieux humides traversés, notamment la tourbière, le puit artésien, afin de les ouvrir au public. Une première phase d'avant-projet (AVP) a été réalisée sur la partie nord du site. L'année 2014 poursuivra les études suite au dossier loi sur l'eau (DLE) déposé, afin de lancer une première tranche de travaux en 2015.
100 000 €

- Forêt régionale de Montgé – Desserte forestière (dép 77)
 - o Il est prévu de prolonger la route réalisée en 2013 pour permettre l'exploitation forestière prévue en 2015.
270 000 €
- Forêt régionale des Vallières (dép 77)
 - o Il est prévu un complément budgétaire afin de renforcer les clôtures autour des zones de carrières interdites au public.
80 000 €
- Espace régional de Rougeau et Bréviande – Desserte forestière (dép 77)
 - o L'exploitation forestière prévue dans le secteur de l'Ormeteau et dans le Bois des Joies nécessitera le renforcement de la desserte des parcelles concernées.
100 000 €
- Forêt régionale de Claye-Souilly (dép 77)
 - o Il est prévu de renforcer l'accessibilité de certains secteurs de la forêt en vue notamment de permettre l'accès aux secours d'urgence.
100 000 €
- Espace régional du Mont-Guichet (dép 77)
 - o Un chemin desservant la partie haute du site et offrant des accès depuis les rues de Montfermeil sera renforcé et aménagé.
350 000 €
- Espace régional de la Vallée de la Marne – Prise de possession du Bois de Brou (dép 77)
 - o A la suite de l'acquisition en 2013 de ce bois périurbain, des actions de réfection de chemin et de nettoyage sont nécessaires en vue de son ouverture au public.
100 000 €
- Forêt régionale de Rosny – Réhabilitation de la maison de Chatillon (dép. 78)
 - o Les études, engagées en 2012, poursuivies en 2013, permettront des travaux de réhabilitation à partir de l'été 2014. Les études de maîtrise d'œuvre, axées sur une réhabilitation à partir de matériaux respectueux de l'environnement, induisent une augmentation du coût initial prévu.
Complément travaux 300 000 €
Rénovation de l'accès à la maison de Chatillon : 80 000 €
- Domaine régional de la Fosse aux Carpes – Digue (dép 91)
 - o Les études nécessaires aux travaux de sécurisation de la digue protégeant les habitations riveraines seront lancées.
500 000 €
- Forêt régionale de Bondy – Parking P1 (dép 93)
 - o Le parking P1 est un parking très fréquenté. A la suite des travaux de rénovation des parkings P2 et P3 réalisés en 2012, il est prévu d'engager sa réfection.
140 000 €

- Forêt régionale de Grosbois – Restauration du mur d'enceinte (dép.94)
 - o Les deux premières tranches de travaux ont été achevées et une troisième tranche a démarré en 2013. Une quatrième tranche pourra être réalisée à la suite. Le financement de celle-ci, comme pour les trois premières, serait assuré par les crédits sécurité de la Région.
550 000 € crédits sécurité

- la Tégéval (dép. 91, 94)
 - o Les travaux d'aménagement engagés en 2013 - Parc St-Martin à Limeil-Brévannes ; Roseaux Plage Bleue et Parc des Charmilles à Valenton - s'achèveront au printemps 2014. Après l'avis favorable donné par le CGEDD, la validation par l'Etat du projet de passerelle sur la RN406 est attendue pour début 2014. La réalisation de l'ouvrage et de ses abords (Créteil, Valenton) est programmée au 1^{er} semestre 2014 (terrassement, fondations et fabrication de la charpente). L'ouvrage doit être livré début 2016. Des interventions de sauvegarde des milieux naturels sont par ailleurs programmées au fur et à mesure des acquisitions. La Région s'est engagée à participer au projet en AP et CP à hauteur de 1,8M€/an. Elle a anticipé fin 2013 le versement de 1,3 M€ d'AP au titre de 2014. Cette somme n'était pas incluse dans le budget 2013 de l'AEV.
1 800 000 €

- Espace régional de la Butte Pinson – Etudes préalables à la deuxième tranche d'aménagement du Ruban vert (dép 93-95)
 - o Le schéma directeur d'aménagement de 2009 se poursuit. Les prochaines études portent sur le ruban vert depuis la rue de Pierrefitte, là où il s'est arrêté en 2011 pour rejoindre le sommet de la butte au niveau de la redoute. Ces études accompagnent le projet de relogement des gens du voyage, prévu en 2014 et 2015. Une fois les terrains libérés, les travaux pourront commencer.
200 000 €

- Espace régional de la Butte Pinson – Fermeture des accès aux véhicules à moteur (dép 93-95)
 - o Pour éviter les intrusions d'engins motorisés sur le site, il est prévu d'aménager plusieurs accès depuis les rues en impasse qui bordent la butte.
230 000 €

- Espace régional des Buttes du Parisis – Complément pour la première tranche des travaux d'aménagement de la Butte d'Orgemont et études 2^{ème} tranche (dép 95)
 - o Le projet d'aménagement comportait initialement trois tranches d'études et de travaux. Des problèmes techniques nous ont contraints de modifier légèrement le projet entraînant une répartition financière différente. La première tranche de travaux sera plus importante que prévue, c'est pourquoi un complément financier est demandé. En même temps que les travaux, les études de la phase suivante pourront commencer.
Cplt travaux : 500 000 €
Etudes 2^{ème} tranche : 200 000 €

- Espace régional des Buttes du Parisis – réalisation de cheminements et places de dépôt (dép 95)
 - o La poursuite de la réalisation de cheminements permettant un maillage et un meilleur accès à la forêt.
 - o En vue de recréer sur ce site les conditions favorables pour la replantation d'essences forestières, plusieurs parcelles seront remblayées. Ensuite les plantations seront réalisées.
120 000 €

- Espace régional de Boissy-Taverny – Aménagement des bureaux du secteur nord (dép 95)
 - o Afin de permettre de réunir dans un seul lieu, 17 agents des équipes AEV du secteur nord actuellement logées dans villas non fonctionnelles à Franconville, un projet de bureaux pour transformation des communs du château de Boissy à Taverny est en cours. Des études vont être lancées pour prévoir des travaux en 2015 et une livraison en 2016. Des études et travaux doivent être financés.
2 000 000 €
- Espace régional d'Hautill et Oise (dép 95)
 - o Le bois de la Barbannerie, récemment acquis, doit être mis en valeur pour permettre d'améliorer son accessibilité ; cela nécessite l'amélioration d'un accès et la création d'une place de dépôt pour exploiter les bois tombés à terre.
60 000 €
- Démolitions – Tous sites
 - o L'Agence s'est engagée dans un programme important de démolition de bâtiments et d'équipements abandonnés, en ruine ou récemment acquis en vue de la renaturation des sites. Plusieurs autorisations de programme permettront de compléter les actions déjà réalisées et envisagées.
450 000 €

Total axe 1 : 8 120 000 €

Axe prioritaire 2 : « Contribuer au maintien des fronts urbains en limite d'agglomération en préservant l'agriculture péri-urbaine et en développant l'agriculture biologique »

- Espace régional du Bout du Monde (dép 78)
 - o L'acquisition de 3 ha de terrains sur ce site va nécessiter une opération de prise de possession, avant la mise en place d'un bail agricole.
5 000 €
- Espace régional des vergers de Seine (dép 78)
 - o Il est prévu de réaliser des opérations de prise de possession sur de petites parcelles nouvellement acquises.
2 000 €
- Espace régional de la Plaine de Pierrelaye (dép 78)
 - o Une opération de mise en sécurité et de nettoyage de parcelles sera menée en vue de les louer à un agriculteur.
15 000 €
- Forêt régionale de Ferrières (dép 77)
 - o L'accès d'un agriculteur aux parcelles qui lui sont louées sur le secteur de la Taffarette devra être sécurisé pour empêcher les intrusions.
10 000 €
- Espace régional de l'Hurepoix (dép 91)
 - o Après la mise à disposition de terrains à un agriculteur sur la commune de Saulx, il est prévu de remettre en état le système d'irrigation en place et de créer un accès.
15 000 €

- Espace régional de l'Orge aval (départ. 91)
Il est prévu de défricher plusieurs parcelles sur le site des Joncs Marins (commune de Brétigny-sur-Orge) en vue de les louer à un agriculteur déjà présent dans le PRIF.
40 000 €
- Espace régional des Boucles de l'Yerres (départ. 91)
Une série d'interventions est nécessaire pour remettre en état d'habitation un logement loué à un agriculteur et démolir des bungalows vétustes.
150 000 €
- Espace régional du Mont-Guichet (départ. 77)
Il est prévu de défricher la partie du site qui doit, selon le projet, accueillir du maraîchage. La faisabilité d'un forage sera étudiée et sa réalisation éventuellement engagée.
36 000 €

Total Axe 2 : 273 000 €

Axe prioritaire 3 : « Restaurer les continuités écologiques et préserver la biodiversité sur l'ensemble du territoire régional »

- Forêt régionale de Claye-Souilly (départ. 77)
 - o Une opération de restauration de mares forestières sera menée.
10 000 €
- Forêt régionale de Ferrières (départ. 77)
 - o Il est prévu de lancer une opération de restauration écologique de l'étang de la Planchette et de 2 mares forestières.
30 000 €
- Forêt régionale de Galluis (départ. 78)
 - o L'AEV va réaliser des études naturalistes préalables à l'aménagement forestier.
20 000 €
- Forêt régionale de La Roche-Guyon (départ. 78)
 - o Une opération de restauration écologique sur les coteaux calcaires et de mise en place de pâturage sera lancée.
20 000 €
- Forêt régionale de Bondy (départ. 93)
 - o Il est prévu de lancer une opération de restauration écologique de mares forestières, ainsi qu'une première tranche de restauration de l'aulnaie-frênaie-saulaie.
30 000 €
- Espace régional de la Butte Pinson (départ. 93 et 95)
 - o Des travaux d'ouverture de milieu et de restauration de mares seront entrepris.
35 000 €
- Espace régional du Mont-Guichet (départ. 77)
 - o Des travaux de mise en valeur des pelouses calcaro-marneuses du site seront engagés.
10 000 €

- Espace régional du Grand-Voyeux - RNR (dép 77)
 - o Suite à la rédaction du projet de plan de gestion de la Réserve Naturelle et au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RNR du Grand Voyeux, des opérations de génie écologique sont prévues. Ces travaux relèvent d'opérations d'amélioration de la fonctionnalité hydraulique du site et de travaux de génie écologique dans les surfaces aménagées
400 000 € Travaux pour la fonctionnalité hydraulique du site
300 000 € Travaux de génie écologique sur les surfaces aménagées
- Espace régional des Seiglats – RNR (dép 77)
 - o Dans le cadre du renouvellement du plan de gestion de la Réserve, une série d'études et d'inventaires sera lancée
110 000 € - crédits environnement spécifiques
- Espace régional de Moisson - RNR (dép 78)
 - o Conformément aux objectifs fixés dans le projet de plan de gestion, les travaux 2014 porteront sur la restauration de landes et de pelouses et une première tranche préparatoire pour l'encadrement des visites du public sur la réserve
250 000 € crédits environnement spécifiques
- Marais de Stors - RNR(dép 95)
 - o Conformément aux objectifs fixés dans le projet de plan de gestion, les travaux 2014 porteront sur des opérations d'inventaires du patrimoine biologique et une première tranche concernant la réalisation du marché de reméandrage du ru du vieux moutier
70 000 € crédits environnement spécifiques
- Espace régional de Rougeau et Bréviande – RNR de Ste-Assise
Conformément aux objectifs fixés dans le projet de plan de gestion les opérations 2014 porteront sur une étude hydrologique, une étude de pollution de sol, des travaux de restauration de milieux naturels et des travaux de canalisation du public : clôture et portails
103 400 € crédits environnement spécifiques

Total Axe 3 : 1 388 400 €

Soit pour les 3 axes un montant total de 10 281 400 €

A ces principales opérations s'ajoutent de multiples travaux (prises de possession, voirie, travaux sylvicoles, travaux sur les bâtiments, abattages de sécurité...) sur tous les sites pour 4 152 000 €

Soit un montant total d'AP souhaité : 14 433 400 €

Ce montant se répartit entre les opérations financées sur le budget général de l'Agence : 10 850 000 € et les opérations bénéficiant d'un financement spécifique hors subvention :

RNR : 1 233 400 €

Grosbois : 550 000 €

Tégéval : 1 800 000 €

Soit : 3 583 400 €

2.B- Crédits de paiement

Les principales opérations qui pourraient être mandatées en 2014 sont :

- Travaux sur la Ferme des Huit Routes et la maison de Châtillon (Forêt régionale de Rosny) : 840 000 € ;
- Travaux de prise de possession (Butte Pinson) : 300 000 € ;
- Deuxième tranche d'aménagement de la Butte Pinson : 730 000 € ;
- Projet de fermeture des accès à la Butte Pinson : 200 000 € ;
- Projet d'aménagement et travaux écologiques du Grand-Voyeux : 2 000 000 € ;
- Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Butte d'Orgemont (Buttes du Parisis) : 160 000 € ;
- Travaux d'aménagement de la Butte d'Orgemont (Buttes du Parisis) : 700 000 € ;
- Prise de possession et mise en sécurité du Bois de Brou (Forêt régionale de la Vallée de la Marne) : 100 000 € ;
- Réaménagement des accès à la forêt de Bondy sur la commune de Clichy-sous-Bois : 100 000 € ;
- Projet d'aménagement de la Fosse aux Carpes : 380 000 € ;
- Desserte forestière en Forêt de Montgé : 270 000 € ;
- Desserte forestière en Forêt de Bréviande : 100 000 € ;
- Restauration du mur d'enceinte de la forêt de Grosbois : 550 000 € ;
- Remise en état de bâtiments agricoles (Espace régional des Boucles de l'Yerres) : 150 000 € ;
- Travaux d'aménagement de la Tégéval : 1 800 000 € ;
- Aménagement de la Cité régionale de l'Environnement à Pantin : 4 000 000 € ;
- Etudes pour l'aménagement des bureaux du secteur nord : 100 000 € ;
- Travaux sur les bâtiments : 360 000 € ;
- Démolitions tous sites : 1 650 000 € ;
- Travaux d'investissement sylvicoles : 250 000 €.

Soit pour les grandes opérations un montant de 14 740 000 €.

A ces principales opérations s'ajoutent de multiples travaux (démolitions, prises de possession, voirie, élagages, abattages de sécurité...) sur tous les sites : 1 586 000 €

Soit un montant total de CP envisagé : 16 326 000 €

Ce montant se répartit entre les opérations financées sur le budget général de l'Agence : 11 800 000 € (y compris la Tégéval) et les opérations bénéficiant d'un financement spécifique hors subvention :

RNR : 2 176 000 € ;
Grosbois : 550 000 € ;
Pantin : 1 800 000 €.
Soit : 4 526 000 €

3 - Aide à l'acquisition et à l'aménagement d'espaces verts, forêts et promenades (programme 15)

Proposition totale : **2,5 M€**
Pour mémoire, AP 2013 : **3 M€**

La proposition de 2,5 M€ d'AP et 2,5 M€ de CP permettra de financer, conformément aux critères d'attribution votés par le conseil d'administration du 24 mars 2009 (délibération N°09-030), les demandes de subvention de l'année 2014. Les actions pouvant faire l'objet d'une subvention recouvrent :

- les projets portés par des départements, des communes, syndicats ou intercommunalités
- les projets portés par des associations et personnes de droit privé.

A ces demandes des collectivités, s'ajoutent le Fonds régional pour l'amélioration de l'accueil du public dans les forêts domaniales (FRAAP, aide à l'ONF), l'aide au conservatoire régional des espaces naturels (ProNatura Ile de France), et le Fonds forestier d'Ile de France (aide aux sylviculteurs privés).

Équipements (980 K€ en crédits de paiement)

Les investissements envisagés concernent les postes :

- Moyens des services : renouvellement des matériels et mobiliers pour les centres locaux et pour le siège, achat d'équipements quand cela s'avère nécessaire.
- Moyens informatiques des services : poursuite du développement de logiciels métiers notamment de gestion patrimoniale et locative. L'acquisition de la nouvelle version de Business Object et du logiciel Photothèque destiné au service Communication. L'évolution du site internet notamment l'espace professionnel (Conseil d'administration). Fournitures et installation d'un nouveau système de téléphonie.
- Moyens de communication : poursuite de la mise en œuvre de nouveaux moyens de communication pour renforcer l'image de l'Agence auprès de tous les publics.

Pour mémoire, depuis 2010, l'AEV ne demande plus de crédits d'équipements à la Région car ceux-ci sont financés par la dotation aux amortissements et le FCTVA récupéré directement par l'agence sur ses biens propres.

DOTATION REGIONALE D'INVESTISSEMENT

La Région vient de voter son budget qui inclut les crédits au bénéfice de l'Agence des Espaces Verts.

Les autorisations de programme :

Dotation régionale : **21,550 M€**
Pour mémoire, Dotation initiale 2012 : **21,000 M€**

Les crédits de paiement :

Dotation régionale :	22,415 M€
Pour mémoire, Dotation initiale 2012 :	18,500 M€

Ceux-ci sont évalués :

- sur les années antérieures, en fonction des projets engagés en AP;
- sur les autorisations de programme 2014, au niveau des crédits paiement nécessaires.

II- FONCTIONNEMENT

Dotation régionale :	10,600 M€
Pour mémoire, Dotation 2012 :	10,517 M€

1- RECETTES

La Région vient de voter son budget 2013. La contribution régionale obtenue pour la section de fonctionnement s'élève à 10,600 M€. Ce montant comprend 0,451 M€ destinés à compenser les frais exceptionnels liés au déménagement dans la cité de l'environnement à Pantin.

Par ailleurs, comme chaque année, des crédits de paiement complémentaires pour les opérations menées sur les réserves naturelles régionales et sur les sites natura 2000 sont prévus dans le budget de la Région. Ces crédits de paiement sont issus des autorisations d'engagements antérieures à 2014 dont les demandes de fonds interviendront cette année après réception de factures.

Les autres recettes représentant 26,77% des recettes réelles sont :

- Les contributions des collectivités aux charges d'entretien
- Les redevances d'occupation du domaine public
- Les loyers et provisions pour charges locatives
- Les recettes sylvicoles (prévues en hausse cette année)

2- DEPENSES

Compte tenu de l'évolution négative de la situation financière de l'AEV et la prévision d'un très faible excédent 2013, le budget 2014 impose une sévère limitation des charges.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les salaires, les charges sociales, l'entretien et le gardiennage des propriétés régionales.

- Le budget de fonctionnement du personnel tient compte des différentes augmentations prévues à compter du 1er janvier 2014 :
 - hausse de la cotisation CNRACL de 1,40 point ;
 - hausse de la cotisation versement transport : de 2,6 % à 2,7 %

Le budget anticipe également sur une probable hausse du SMIC, du plafond de la sécurité sociale, du coût des transports publics en Ile-de-France.

Il est aussi nécessaire de prendre en considération la cotisation obligatoire au CNFPT pour la formation des bénéficiaires d'un emploi d'avenir. Cette cotisation est fixée à 0,5% de la masse des rémunérations brutes versées aux agents bénéficiaires de cet emploi.

L'Agence poursuivra en 2014, son engagement dans une politique de soutien à l'insertion professionnelle par le recrutement d'apprentis et de stagiaires dans le cadre de leur cursus scolaire.

Enfin, est également pris en considération le glissement vieillesse technicité (GVT) pour tenir compte des avancements d'échelon, de grade et le renouvellement d'un certain nombre de contrats arrivant à échéance

On notera par ailleurs la réforme relative à l'organisation des carrières des agents de catégorie C.

L'effectif budgétaire restera constant à 131 postes, comme en 2013.

Les crédits d'entretien et de gardiennage des propriétés régionales, bien qu'accrues de 442 ha, sont plus de 3%, seront en baisse compte tenu du désengagement financier simultané du conseil régional et des conseils généraux. 3 sites, que l'agence ne peut plus entretenir, seront fermés au public, arboretum de la forêt de la Roche Guyon (Val d'Oise), pavillon royal en forêt de Rougeau à Nandy (Seine et Marne), parc de Saint Thibault en forêt de Montgé (Seine et Marne). L'ouverture au public du bois de Brou et du parc aux bœufs (Seine et Marne) sont reportés à 2015. Le niveau d'entretien va être réduit sur plusieurs sites : Allée royale Sénart- Rougeau (Seine et Marne), Promenade de la Dhuis (Seine et Marne), forêts de Rosny sur Seine (Yvelines) et de Montgé (Seine et Marne).